

Liste des postes UPE2A vacants au 01/09/2024

RNE	Type	Etablissement	Commune	Profil
0240025X	LYC	LAURE GATET	PERIGUEUX CEDEX	voir pages 3 et 4
0240053C	CLG	MAX BRAMERIE	LA FORCE	voir pages 2 et 5
0330028B	LYC	GUSTAVE EIFFEL	BORDEAUX CEDEX	voir pages 10 - 11
0330033G	LP	DES MENUTS	BORDEAUX	voir pages 10 - 11
0330066T	CLG	SAINT ANDRE	BORDEAUX	voir page 9
0330076D	LP	CH.PEGUY LE VIGEAN	EYSINES CEDEX	voir pages 10 - 11
0331669K	CLG	AUSONE	LE BOUSCAT CEDEX	voir page 2
0331882S	LP	EMILE COMBES	BEGLES CEDEX	voir pages 10 - 11
0332195G	CLG	VICTOR LOUIS	TALENCE CEDEX	voir page 2
0332344U	LP	HENRI BRULLE	LIBOURNE CEDEX	voir pages 10 - 11
0333532K	CLG	BELCIER	BORDEAUX	voir page 9
0400026L	CLG	ST EXUPERY	PARENTIS EN BORN	voir pages 2 et 6
0470003Y	LYC	JEAN BAPTISTE DE BAUDRE	AGEN CEDEX	voir pages 3 et 7
0470774L	CLG	STENDHAL	AIGUILLON	voir pages 2 et 8
0640012R	SEP	DU LYCEE POLYVALENT LOUIS DE F	BAYONNE CEDEX	voir pages 10 - 11
0640042Y	LP	HOTELIER HAUTE VUE	MORLAAS	voir page 3

PROFIL DE COMPETENCES

POSTE PROFESSEUR COORDONNATEUR en UPE2A COLLEGE

Dans le cadre général de son action, le professeur coordonnateur en UPE2A collège assure trois missions essentielles :

- L'enseignement du français langue de scolarisation, permettant d'envisager progressivement l'inclusion de chaque EANA dans un enseignement ordinaire.
- La coordination du dispositif UPE2A avec les autres constituants de l'EPL : constitution d'emploi du temps personnalisés, accompagnement de l'inclusion, propositions sur une évaluation adaptée.
- L'orientation des élèves de fin de cycle 4 en lien avec le professeur principal de la classe d'inclusion et le Psy-En de l'établissement.

Le professeur coordonnateur d'UPE2A est considéré comme une personne ressource dans l'établissement, pour le public qui le concerne.

Les attendus, outre les compétences du référentiel commun, sont :

- Des compétences affirmées en FLS / FLSCO, si possible validées par la certification complémentaire.
- La capacité à préparer et à organiser l'inclusion des EANA dans les classes ordinaires, en lien avec les équipes pédagogiques et le chef d'établissement.
- La capacité à se constituer en personne ressource au plan local, pour organiser et animer un réseau d'intervenants auprès d'EANA et d'élèves allophones.

Une expérience réussie dans un enseignement en UPE2A sera considérée comme un atout supplémentaire.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de :

- Hélène Rochard, IA-IPR de Langues vivantes, responsable académique du Casnav
- Cécile Prévost, coordonnatrice académique
- ce.casnav@ac-bordeaux.fr

PROFIL DE COMPETENCES

POSTE PROFESSEUR COORDONNATEUR en UPE2A LYCEE

Dans le cadre général de son action, le professeur coordonnateur en UPE2A LYCEE assure trois missions essentielles :

- L'enseignement du français langue de scolarisation, permettant d'envisager progressivement l'inclusion de chaque EANA dans un enseignement ordinaire ;
- La coordination du dispositif UPE2A avec les autres constituants de l'EPL : constitution d'emploi du temps personnalisés, accompagnement de l'inclusion, propositions sur une évaluation adaptée.
- En coopération avec les autres personnels impliqués, la préparation d'une orientation adaptée individuellement : lycée GT, lycée professionnel, apprentissage...

Le professeur coordonnateur d'UPE2A est considéré comme une personne ressource dans l'établissement, pour le public qui le concerne.

Les attendus, outre les compétences du référentiel commun, sont :

- Des compétences affirmées en FLS / FLSCO, si possible validées par la certification complémentaire.
- La capacité à préparer et à organiser l'inclusion des EANA dans les classes ordinaires, en lien avec les équipes pédagogiques concernées et le chef d'établissement.
- La capacité à se constituer en personne ressource, pour organiser la préparation à l'orientation en lien avec les structures locales.

Une expérience réussie dans un enseignement en UPE2A lycée sera considérée comme un atout supplémentaire.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de :

- Hélène Rochard, IA-IPR de Langues vivantes, responsable académique du Casnav
- Cécile Prévost, coordonnatrice académique
- ce.casnav@ac-bordeaux.fr

Contraintes d'exercice particulières au poste spécifique de professeur coordonnateur en UPE2A

LGT LAURE GATET, PERIGUEUX

Texte de Référence : circulaire 2012-141 du 2 octobre 2012.

Conformément à la circulaire 2012-141 du 2 octobre 2012, relative à l'organisation de la scolarisation des élèves nouvellement arrivés, « *il est recommandé d'implanter les structures d'accueil spécifiques dans les établissements scolaires où la mixité sociale est effective et où le milieu scolaire favorisera l'intégration socioculturelle des élèves allophones arrivants* » .

Par ailleurs, « *les liaisons entre collèges et lycées d'enseignement général et technologique ou lycées professionnels doivent être encouragées par la mise en réseau des établissements du second degré recevant ces jeunes (...). En milieu urbain peu dense ou en milieu rural, l'unité pédagogique pour élèves allophones arrivants ne saurait être implantée dans un seul groupe scolaire ou un établissement.* »

Le poste spécifique académique de professeur coordonnateur en UPE2A est rattaché administrativement au **LGT Laure Gatet, Périgueux (0240025X)**.

Le dispositif UPE2A a néanmoins vocation à fonctionner en réseau et à accueillir également des lycéens relevant du LP Périgueux « Pablo Picasso », des LEGT de Périgueux « Bertran de Born » et « Jay de Beaufort » ;

De ce fait, la mission de coordination avec et entre les équipes de direction et les équipes pédagogiques des différentes unités d'enseignement sera centrale. En fonction des besoins et de l'organisation retenue, le/la candidat (e) devra être prêt(e) à être mobile afin de se rendre dans les établissements concernés.

De ce fait, la mission de coordination avec et entre les équipes de direction et les équipes pédagogiques des différentes unités d'enseignement sera centrale. Une capacité à se positionner en personne ressource (conseil aux équipes dans le cadre de l'inclusion, élaboration ou partage d'outils) est attendue.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de :

- Hélène Rochard, IA-IPR de Langues vivantes, responsable académique du Casnav
- Cécile Prévost, coordonnatrice académique
- ce.casnav@ac-bordeaux.fr

Contraintes particulières liées au poste spécifique de professeur coordonnateur en UPE2A

Collège Max Bramerie, La Force (24)

Texte de Référence : circulaire 2012-141 du 2 octobre 2012.

Le poste spécifique de professeur coordonnateur en UPE2A est rattaché administrativement au collège **Collège Max Bramerie, La Force** (RNE 0240053C).

Une forte connaissance du secteur et notamment des enfants de familles itinérantes et du voyage serait un atout.

Comme le rappelle la circulaire 2012-141 du 2 octobre 2012 relative à l'organisation de la scolarisation des élèves nouvellement arrivés, « *l'objectif légal d'inclusion scolaire et d'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences est celui de droit commun et s'applique naturellement à ces élèves* ». Un élève accueilli dans l'UPE2A sera donc inclus, « *quel que soit le moment de l'année, en classe ordinaire dès qu'il aura acquis une maîtrise suffisante du français, à l'oral et à l'écrit, et dès qu'il a été suffisamment familiarisé avec les conditions de fonctionnement et les règles de vie de l'école* ».

Ainsi, le candidat retenu sera particulièrement attentif à l'organisation, en lien avec les équipes pédagogiques et le chef d'établissement, de l'inclusion des élèves.

Sa capacité à se constituer en personne ressource au plan local et à mettre en place des co-animations pour préparer et faciliter l'inclusion sera particulièrement appréciée.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de :

- Hélène Rochard, IA-IPR de Langues vivantes, responsable académique du Casnav
- Cécile Prévost, coordonnatrice académique
- ce.casnav@ac-bordeaux.fr

Contraintes particulières liées au poste spécifique de professeur coordonnateur en UPE2A

Collège Saint-Exupéry, Parentis en Born (40)

Texte de Référence : circulaire 2012-141 du 2 octobre 2012.

Conformément à la circulaire 2012-141 du 2 octobre 2012, relative à l'organisation de la scolarisation des élèves nouvellement arrivés, *« il est recommandé d'implanter les structures d'accueil spécifiques dans les établissements scolaires où la mixité sociale est effective et où le milieu scolaire favorisera l'intégration socioculturelle des élèves allophones arrivants »* .

Par ailleurs, *« les liaisons entre collèges et lycées d'enseignement général et technologique ou lycées professionnels doivent être encouragées par la mise en réseau des établissements du second degré recevant ces jeunes (...). En milieu urbain peu dense ou en milieu rural, l'unité pédagogique pour élèves allophones arrivants ne saurait être implantée dans un seul groupe scolaire ou un établissement. »*

Le poste spécifique de professeur coordonnateur en UPE2A est rattaché administrativement au collège **Collège Saint-Exupéry, Parentis en Born** (RNE 0400026L).

Le dispositif UPE2A a néanmoins vocation à fonctionner en réseau et à accueillir des élèves de l'ensemble de la cité scolaire (collège et LPO Antoine de Saint-Exupéry) et des collèges de secteur : collèges de Biscarosse (collège Nelson Mandela et collège Jean Mermoz), collège Jacques Prévert de Mimizan, collège Felix Arnaud de Labouheyre.

De ce fait, la mission de coordination avec et entre les équipes de direction et les équipes pédagogiques des différentes unités d'enseignement sera centrale.

Une capacité à se positionner en personne ressource (conseil aux équipes dans le cadre de l'inclusion, élaboration ou partage d'outils) est essentielle.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de :

- Hélène Rochard, IA-IPR de Langues vivantes, responsable académique du Casnav
- Cécile Prévost, coordonnatrice académique
- ce.casnav@ac-bordeaux.fr

Contraintes d'exercice particulières au poste spécifique de professeur coordonnateur en UPE2A

LGT Jean Baptiste de Baudre, Agen

Texte de Référence : circulaire 2012-141 du 2 octobre 2012.

Conformément à la circulaire 2012-141 du 2 octobre 2012, relative à l'organisation de la scolarisation des élèves nouvellement arrivés, « *il est recommandé d'implanter les structures d'accueil spécifiques dans les établissements scolaires où la mixité sociale est effective et où le milieu scolaire favorisera l'intégration socioculturelle des élèves allophones arrivants* » .

Par ailleurs, « *les liaisons entre collèges et lycées d'enseignement général et technologique ou lycées professionnels doivent être encouragées par la mise en réseau des établissements du second degré recevant ces jeunes (...). En milieu urbain peu dense ou en milieu rural, l'unité pédagogique pour élèves allophones arrivants ne saurait être implantée dans un seul groupe scolaire ou un établissement.* »

Le poste spécifique académique de professeur coordonnateur en UPE2A est rattaché administrativement au LGT Jean-Baptiste de Baudre, Agen — 0470003Y

Le dispositif UPE2A est néanmoins conçu comme un pôle ressource itinérant permettant, selon les besoins et au-delà des élèves du lycée de rattachement, une prise en charge des EANA sur l'Agenais.

De ce fait, la mission de coordination avec et entre les équipes de direction et les équipes pédagogiques des différentes unités d'enseignement sera centrale.

Ainsi, le/la candidat (e) devra être mobile et se percevoir aussi comme personne ressource au plan local, pour animer les réseaux d'intervenants auprès des EANA. Une connaissance et une expérience des tests de positionnement EANA sont indispensables.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de :

- Hélène Rochard, IA-IPR de Langues vivantes, responsable académique du Casnav
- Cécile Prévost, coordonnatrice académique
- ce.casnav@ac-bordeaux.fr

Contraintes d'exercice particulières au poste spécifique de professeur coordonnateur en UPE2A

CLG Stendhal, Aiguillon

Texte de Référence : circulaire 2012-141 du 2 octobre 2012.

Conformément à la circulaire 2012-141 du 2 octobre 2012, relative à l'organisation de la scolarisation des élèves nouvellement arrivés, « *il est recommandé d'implanter les structures d'accueil spécifiques dans les établissements scolaires où la mixité sociale est effective et où le milieu scolaire favorisera l'intégration socioculturelle des élèves allophones arrivants* » .

Par ailleurs, « *les liaisons entre collèges et lycées d'enseignement général et technologique ou lycées professionnels doivent être encouragées par la mise en réseau des établissements du second degré recevant ces jeunes (...). En milieu urbain peu dense ou en milieu rural, l'unité pédagogique pour élèves allophones arrivants ne saurait être implantée dans un seul groupe scolaire ou un établissement.* »

Le poste spécifique académique de professeur coordonnateur en UPE2A est rattaché administrativement au CLG Stendhal, Aiguillon (0470774L).

Le dispositif UPE2A est néanmoins conçu comme un pôle ressource itinérant permettant, selon les besoins et au-delà des élèves du collège de rattachement, une prise en charge des EANA sur la ZAP de Marmande-Nérac.

De ce fait, la mission de coordination avec et entre les équipes de direction et les équipes pédagogiques des différentes unités d'enseignement sera centrale.

Ainsi, le/la candidat (e) devra être mobile et se percevoir aussi comme personne ressource au plan local, pour animer les réseaux d'intervenants auprès des EANA. Une connaissance et une expérience des tests de positionnement EANA sont indispensables.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de :

- Hélène Rochard, IA-IPR de Langues vivantes, responsable académique du Casnav
- Cécile Prévost, coordonnatrice académique
- ce.casnav@ac-bordeaux.fr

PROFIL DE COMPETENCES

POSTE PROFESSEUR COORDONNATEUR en UPE2A NSA COLLEGE

Texte de référence : circulaire 2012-141 du 2 octobre 2012.

« Les unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants permettent aux élèves très peu ou pas du tout scolarisés dans leur pays d'origine avant leur arrivée en France et ayant l'âge de fréquenter le collège d'apprendre le français et d'acquérir les connaissances de base correspondant au cycle III de l'école élémentaire. Quand cela est possible, on regroupera ces élèves auprès d'un enseignant qui les aidera dans un premier temps à acquérir la maîtrise du français dans ses usages fondamentaux. Pour ce faire, la scolarisation dans l'unité pédagogique à plein temps est indispensable. Dans un second temps, on se consacrera à l'enseignement des bases de l'écrit, en lecture et en écriture (...). Il convient néanmoins d'intégrer ces élèves dans les classes ordinaires lors des cours où la maîtrise du français écrit n'est pas fondamentale (EPS, musique, arts plastiques, etc.), et cela pour favoriser plus concrètement leur intégration dans l'établissement scolaire. Ils doivent également pouvoir participer, avec leurs camarades, à toutes les activités scolaires. »

Dans le cadre général de son action, le/la professeur(e) coordonnateur(/trice) en UPE2A NSA collège assure trois missions essentielles :

- L'enseignement du français langue de scolarisation, permettant d'envisager progressivement l'inclusion de chaque EANA dans un enseignement ordinaire.
- La coordination du dispositif UPE2A avec les autres constituants de l'EPL : constitution d'emploi du temps personnalisés, accompagnement de l'inclusion, propositions sur une évaluation adaptée.
- L'orientation des élèves de fin de cycle 4 en lien avec le professeur principal de la classe d'inclusion et le Psy-En de l'établissement.

Le professeur d'UPE2A est considéré comme une personne ressource dans l'établissement, pour le public qui le concerne.

Les attendus plus spécifiques pour le/la professeur(e) coordonnateur(/trice) en UPE2A NSA , outre les compétences du référentiel commun, sont :

- Des compétences affirmées en FLS / FLSCO, si possible validées par la certification complémentaire, et plus précisément, des compétences dans l'enseignement/apprentissage de l'écriture et de la lecture, notamment pour des EANA NSA/PSA dont le niveau scolaire peut être inférieur ou égal à celui du cycle 2 et sans maîtrise de la lecture-écriture ;
- Une capacité à enseigner les concepts et outils de base en mathématiques et à développer le savoir-être élève (méthodes de travail, compréhension des codes et de la culture scolaires, développement de la persévérance scolaire et de la concentration, etc.) ;
- La capacité à préparer et à organiser l'inclusion des EANA dans les classes ordinaires, en lien avec les équipes pédagogiques et le chef d'établissement.
- La capacité à se constituer en personne ressource au plan local, pour organiser et animer un réseau d'intervenants auprès d'EANA et d'élèves allophones.

Une expérience réussie en UPE2A, et une expérience en alphabétisation seront considérées comme un atout supplémentaire.

Le poste est ouvert à la candidature des personnels des premier ou second degrés.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de :

- Hélène Rochard, IA-IPR de Langues vivantes, responsable académique du Casnav
- Marie-Agnès Porras, formatrice, PEMF, chargée de mission CASNAV
- Cécile Prévost, coordonnatrice académique
- ce.casnav@ac-bordeaux.fr

Contraintes d'exercice particulières au poste spécifique (SPEA) de professeur coordonnateur en UPE2A NSA LYCEE

Texte de Référence : circulaire 2012-141 du 2 octobre 2012.

Conformément à la circulaire 2012-141 du 2 octobre 2012, relative à l'organisation de la scolarisation des élèves nouvellement arrivés, « *Les élèves allophones arrivants âgés de plus de 16 ans, ne relevant pas de l'obligation d'instruction, doivent bénéficier, autant que faire se peut, des structures d'accueil existantes. Un réseau de classes d'accueil en lycée (...) se développe* ». L'objectif est de « *de faire accéder ce public à la maîtrise de la langue (orale et écrite), d'élaborer un projet professionnel individualisé et d'intégrer un parcours de formation, par la découverte des filières professionnelles existantes, leur garantissant un diplôme qualifiant.* »

Le poste consiste à accueillir, accompagner et former un public allophone d'âge lycée, non (ou peu) scolarisé avant son arrivée sur le territoire français.

L'objectif du dispositif UPE2A NSA en lycée est :

- d'offrir une voie d'insertion sociale, culturelle et professionnelle par une scolarisation adaptée aux élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) d'âge lycée, non scolarisés antérieurement ou peu scolarisés antérieurement (NSA/PSA), majoritairement mineurs non accompagnés (MNA)
- de réduire les risques d'errance et d'isolement par l'accrochage scolaire, la préparation à une formation diplômante et la préparation d'une orientation professionnelle.

Missions du/de la professeur(e) coordonnateur(/trice) du dispositif :

Missions du professeur coordonnateur du dispositif	Activités principales
Enseignement / Formation	<ul style="list-style-type: none"> - Acculturation scolaire ; - Apprentissage du français langue étrangère et du français langue de scolarisation (FLE/FLS/FLSco) ; - Alphabétisation des élèves non-lecteurs, non-scripteurs ; - Mise à niveau scolaire afin de préparer à une formation professionnelle : mathématique, repères culturels et éducation civique ; - Accompagnement à l'apprentissage à l'outil informatique ; - Préparation aux diplômes validant la formation : DELF scolaire ou DCL, l'ASSR2 ; - Participation aux réunions ou aux formations mises en place par le CASNAV.

<p>Accueil et accompagnement individualisé du public</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer un accueil et un accompagnement individualisé pour l'ensemble du public du parcours ; assurer le rôle de professeur(e) principal(e) ou référent des élèves ; - Différencier les parcours et apprentissages au sein du groupe d'élèves - Accompagner la réflexion sur l'orientation pour sécuriser la sortie du dispositif ; - Aider le public à découvrir le monde du travail ; organiser des stages individuels (mini-stage en LP, stage en entreprise) ; - Préparer l'orientation des élèves (en collaboration avec le Psy En de l'EPLE).
<p>Coordination</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des enseignements disciplinaires complémentaires, selon les besoins et les moyens disponibles dans l'établissement (mathématique, histoire & géographie, EMC, PSE, anglais, EPS, art) ; envisager d'éventuelles inclusions ; - Organiser la concertation au sein de l'équipe du parcours ; - Animer les conseils de classe.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de :

- Hélène Rochard, IA-IPR de Langues vivantes, responsable académique du Casnav
- Cécile Prévost, coordonnatrice académique
- ce.casnav@ac-bordeaux.fr